

Cote du document: EB 2013/110/R.18
Point de l'ordre du jour: 10 a) iii)
Date: 29 novembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et dons à la République fédérale du Nigéria pour le

Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Atsuko Toda

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2638
courriel: at.toda@ifad.org

Benjamin Odoemena

Chargé d'appui au programme de pays
téléphone: +234 8036 660072
courriel: b.odoemena@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	6
A. Approche	6
B. Cadre organisationnel	6
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	6
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	7
E. Supervision	8
IV. Coût, financement et avantages du programme	8
A. Coût du programme	8
B. Financement du programme	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	10
V. Considérations d'ordre institutionnel	11
A. Respect des politiques du FIDA	11
B. Alignement et harmonisation	11
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	12
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VII. Recommandation	13

Annexe

Accord de financement négocié (ce document sera distribué lors de la session)

Appendice

Logical framework
(Cadre logique)

Sigles et acronymes

ACD	Association communautaire de développement
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
ASF	Association de services financiers
CASP	Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
S&E	Suivi-évaluation
TRE	Taux de rentabilité économique

Carte de la zone du programme



République fédérale du Nigéria

Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République fédérale du Nigéria
Organisme d'exécution:	Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural
Coût total du programme:	93,55 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	45,7 millions de DTS (équivalant approximativement à 70 millions d'USD)
Don du FIDA:	310 000 DTS (équivalant approximativement à 0,48 million d'USD)
Don du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP):	9,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,0 millions d'USD)
Conditions du financement:	Prêt du FIDA (à des conditions particulièrement favorables): 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an; don du FIDA et don de l'ASAP
Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire:	5,75 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,40 million d'USD
À déterminer:	0,92 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République fédérale du Nigéria pour le Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane, telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de prêt et dons à la République fédérale du Nigéria pour le Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Nigéria compte une population d'environ 162,5 millions de personnes, dont 23,9% sont actuellement sans emploi. Entre 2000 et 2010, le pays a connu une forte croissance économique, qui a atteint en moyenne 8,4%. Toutefois, cette croissance n'a pas créé d'emplois, et des millions de jeunes et de nouveaux diplômés sont restés au chômage et pauvres. La situation s'est aggravée au cours des trois dernières décennies, le taux de pauvreté passant d'environ 28% en 1980 à 70% en 2010 (Bureau national de la statistique, 2010). Bien qu'étant un important pays exportateur de pétrole, le Nigéria reste fortement tributaire de l'agriculture. Près de 53% des Nigériens vivent en milieu rural, parmi lesquels 80% environ tirent leurs moyens d'existence d'une agriculture de subsistance et d'activités connexes.
2. L'agriculture contribue pour une part importante au PIB (à hauteur de 40,2% en 2011), et pourtant ce secteur souffre actuellement d'une faible productivité. Plusieurs problèmes structurels caractérisent le secteur agricole, à savoir: i) le manque de continuité dans l'application des politiques; ii) l'orientation insuffisante des institutions vers les marchés; iii) les facteurs de défaillance des marchés, notamment l'absence de liens entre la production et les marchés de produits; iv) les coûts opérationnels élevés pour les transformateurs; v) le caractère artisanal de la production; vi) les carences des dispositifs de prestation des services agricoles (intrants agricoles, recherche, vulgarisation, participation du secteur privé, etc.); vii) l'insuffisance des infrastructures, s'agissant en particulier des routes, du stockage, de la transformation et des installations d'irrigation; viii) l'absence d'options de financement à long terme pour l'agriculture; ix) l'investissement limité des secteurs public et privé; et x) une connaissance insuffisante des mesures d'adaptation au changement climatique dans les zones et les systèmes de production.
3. Afin que l'agriculture joue de nouveau un rôle primordial dans l'économie, le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria a adopté le Programme de transformation agricole. Ce programme a pour objectif de libérer le pays de la faim grâce à un secteur agricole qui favorise l'accroissement des revenus, permet d'assurer plus rapidement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et crée des emplois, ce qui à terme devrait assurer au Nigéria une place de premier plan sur les marchés mondiaux des produits alimentaires. Les principaux éléments de cette stratégie consistent notamment à: i) mettre l'accent sur les filières de produits de base pour lesquelles le Nigéria possède un avantage comparatif; ii) améliorer l'accès aux intrants agricoles afin d'augmenter la productivité et la rentabilité; iii) créer de nouvelles institutions de commercialisation afin de stimuler en permanence l'offre de produits; et iv) développer les infrastructures et offrir des

mesures d'incitation par le biais des zones de transformation des denrées de base, afin d'encourager les bailleurs de fonds privés à investir dans l'agriculture nigériane. Le gouvernement a sollicité l'appui des partenaires du développement pour réaliser les objectifs du Programme de transformation agricole.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. La raison d'être de cette intervention est liée à l'engagement indéfectible du FIDA dans la lutte contre la pauvreté au Nigéria. C'est dans les États situés dans les zones de savane dans le nord du pays que l'on enregistre le PIB par habitant le plus faible (718 USD), le taux de pauvreté le plus élevé (74%), le taux de chômage le plus élevé et le plus faible taux de scolarisation (entre 30 et 40%). Ces facteurs, conjugués à l'accroissement démographique rapide et à un écosystème fragile, font que la population des États des régions septentrionales est la plus démunie et la plus vulnérable face à la variabilité du climat. Les pluies, qui durent moins longtemps mais sont plus intenses et plus violentes, ont pour effet d'augmenter la fréquence des inondations et d'aggraver l'érosion, ce qui contribue dans une large mesure aux mauvaises récoltes et à la détérioration des infrastructures rurales.
5. Le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire, achevé en mai 2013, a amélioré les moyens de subsistance ruraux des populations vivant dans 207 zones villageoises des États participants (Borno, Jigawa, Katsina, Kebbi, Sokoto, Yobe et Zamfara). Le gouvernement fédéral s'étant engagé à investir en faveur du contexte commercial, l'élargissement prévu du territoire couvert, au titre du Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane (CASP), et la reproduction à plus grande échelle des interventions du programme précédent qui ont donné de bons résultats devraient permettre au programme proposé d'avoir une plus forte incidence sur le taux de pauvreté global des États participants.
6. Dans le cadre de l'approche paysagère globale de l'adaptation au changement climatique appuyée par le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), les investissements du CASP viseront à remédier aux risques plus importants qui ont une incidence sur la productivité et les biens ruraux. Les interventions d'adaptation au changement climatique procureront les avantages directs suivants: i) l'amélioration et la stabilité de l'approvisionnement vivrier; ii) le renforcement de la sécurité alimentaire pendant les périodes de disette; iii) la réduction de l'érosion des sols (qui pose un grave problème dans le nord du Nigéria et est un important facteur de vulnérabilité); iv) l'atténuation de l'impact sur les infrastructures rurales; v) la connaissance et la compréhension des pratiques agricoles à l'épreuve du changement climatique et leur intégration aux processus locaux de planification; et vi) une meilleure connaissance du changement climatique et de son incidence sur la production vivrière et sur l'écosystème. Les fonds apportés par l'ASAP joueront un rôle déterminant en offrant des incitations visant à faire adopter à une plus grande échelle des pratiques agricoles résistantes aux aléas climatiques.
7. Le programme proposé offre au FIDA la possibilité de concourir à la réalisation des buts du Programme de transformation agricole. Il aidera le gouvernement dans ses initiatives axées sur les aliments de base prioritaires, en s'employant à: favoriser durablement la productivité des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, et leur résistance aux aléas climatiques; faciliter l'accès des paysans aux marchés d'intrants et de produits; renforcer les liens commerciaux entre les petits exploitants et les transformateurs pour des produits donnés dans les zones de transformation des denrées de base; et favoriser la création d'emplois moyennant des investissements en faveur de certaines filières de produits de base. Conformément aux objectifs stratégiques du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), la conception du CASP met à profit les nouvelles possibilités

de faciliter l'accès des paysans aux marchés offertes par le Programme de transformation agricole¹.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le programme proposé sera mis en œuvre dans les sept États de Borno, Jigawa, Katsina, Kebbi, Sokoto, Yobe et Zamfara, qui couvrent les zones de savane du Nigéria. Plus précisément, il sera mis en œuvre dans 104 collectivités locales, soit environ la moitié des collectivités locales de ces sept États, parmi lesquelles 69 ont participé au Programme de développement agricole et rural à assise communautaire et 35 sont nouvelles. Les activités menées au titre de l'ASAP seront axées sur le renforcement de la capacité d'adaptation aux aléas climatiques dans les zones particulièrement exposées, qui ont été repérées grâce à l'analyse de la vulnérabilité face au changement climatique.
9. Le groupe cible prioritaire comprendra les ménages les plus pauvres et ceux qui sont moyennement pauvres, qui représentent plus de 90% de la population des États visés². Les populations **les plus pauvres** sont caractérisées par un faible revenu disponible, un montant limité de capitaux à investir dans l'agriculture, une insécurité alimentaire, une vulnérabilité face au changement climatique et des exploitations de petite taille (moins de deux hectares). Les populations **moyennement pauvres** présentent la plupart de ces caractéristiques, mais elles disposent d'un petit revenu, cultivent plus de deux hectares et ont des produits à vendre. La plupart des ménages ruraux des zones de savane rentrant dans ces catégories, le programme procédera à un ciblage géographique ainsi qu'à un ciblage direct garantissant la prise en compte des femmes et des jeunes ruraux.

B. Objectif de développement du programme

10. Le CASP a pour but général de réduire la pauvreté rurale, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'accélérer durablement la croissance économique³. Il a pour objectif de développement d'augmenter les revenus, de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la vulnérabilité des petits exploitants, notamment des femmes et des jeunes, et de créer des emplois dans les États participants.

C. Composantes/résultats

11. **Composante 1: amélioration de la productivité et résilience face au changement climatique.** La composante relative à l'amélioration de la productivité et à la résilience face au changement climatique sensibilisera les communautés et leur dispensera une formation pour ce qui est des meilleures pratiques, qui permettront d'augmenter la productivité, et des mesures d'atténuation des effets du changement climatique.
12. **Sous-composante 1.1: amélioration de la productivité et de la production agricoles.** Le programme s'emploiera à: i) soutenir et renforcer la production et la productivité moyennant des activités de vulgarisation efficaces. Selon leur disponibilité et leur importance, on étudiera la possibilité d'avoir recours à des prestataires de services de vulgarisation des secteurs public et privé, afin de faciliter le transfert de technologies et d'améliorer les savoirs des agriculteurs en matière de pratiques agronomiques optimales. Les prestataires appliqueront des méthodes de vulgarisation ayant un bon rapport coût-efficacité, notamment les stages pratiques pour agriculteurs et la formation à l'entrepreneuriat agricole; ii) organiser la production de semences à l'échelle des communautés avec l'aide du

¹ Objectif stratégique 1: améliorer l'accès des populations rurales pauvres à des techniques de production, d'entreposage et de transformation, à des marchés et à des services d'appui durables d'un point de vue économique, financier et environnemental; objectif stratégique 2: renforcer la participation des communautés à la planification et au développement locaux, et promouvoir l'appui des pouvoirs publics en faveur des infrastructures rurales.

² Profil de la pauvreté au Nigéria, Bureau national de la statistique, 2012.

³ Conformément aux objectifs du Programme de transformation agricole.

Conseil national des semences agricoles du Nigéria; et iii) améliorer l'accès aux marchés notamment en soutenant les activités de construction et de remise en état des infrastructures qui pourraient faciliter l'accès aux produits et leur commercialisation, en améliorant la qualité et les normes applicables aux produits agricoles et aux produits transformés, en mettant au point des dispositifs de regroupement/sous-traitance et en s'affiliant au centre d'information sur les marchés déjà en place. Toutes ces approches visent à encourager les petits exploitants et les communautés d'agriculteurs à s'orienter vers des filières et des agro-industries solides.

13. **Sous-composante 1.2: résilience et adaptation face au changement climatique.** Le CASP intégrera aux activités des mesures d'adaptation au changement climatique par le biais d'une approche de réaménagement du paysage axée sur la gestion durable des terres et portant également sur la lutte contre l'érosion du sol et sur les techniques de collecte de l'eau et de conservation des terres et des eaux. Les principaux effets du changement climatique et les interventions nécessaires seront mis en évidence moyennant des activités de cartographie participative de la vulnérabilité, menées par les communautés visées (avec l'aide des prestataires de services). Les communautés bénéficieront d'une assistance technique qui les encouragera à mettre en œuvre des activités de réaménagement du paysage. Plus précisément, cette sous-composante présentera des techniques de lutte contre l'érosion et de gestion des parcours, en mettant en place des sites de démonstration et en reproduisant à plus grande échelle de nouveaux modes d'application des techniques novatrices en matière de lutte contre l'érosion. Avec l'appui du programme, des voyages d'études seront organisés dans d'autres pays (par exemple au Maroc, au Niger et au Burkina Faso), afin d'observer et d'apprendre les bonnes pratiques de gestion durable des terres et les techniques culturales et d'irrigation. En outre, les fonds de l'ASAP seront utilisés pour protéger le réseau routier rural ayant fait l'objet d'investissements contre les risques accrus d'inondation et de ruissellement, au moyen notamment de dispositifs de drainage améliorés, de blocage des routes, de protection des routes contre l'érosion, etc.
14. **Composante 2: développement des entreprises à l'intention des femmes et des jeunes.** La composante 2 favorisera le développement d'entreprises du secteur privé, individuelles ou collectives, spécifiquement à l'intention des femmes et des jeunes qui se sont déclarés prêts à se lancer dans des entreprises agricoles ou liées à l'agriculture. Conformément à l'un des objectifs prioritaires du gouvernement, qui est mis en évidence dans son Programme pour l'emploi des jeunes dans l'agriculture et plus précisément dans l'initiative "N-Agripreneurs", le programme proposé favorisera la création d'emplois liés aux filières. L'appui apporté sera également axé sur les entreprises et les activités qui contribuent directement à créer de la valeur ajoutée dans le cadre de la production, de la transformation et de la commercialisation, ou à remédier aux contraintes liées aux marchés le long des filières des produits de base sélectionnés. Le programme apportera un appui dans les domaines suivants: i) entreprises villageoises de fourniture d'intrants; ii) entreprises de manutention et de transformation après récolte; et iii) entreprises de commercialisation des produits. Il financera deux niveaux d'activités, à savoir: i) le renforcement des capacités en matière d'élaboration de plans d'activités, d'exploitation et de gestion, et les aspects techniques de l'entreprise choisie; et ii) la fourniture de kits de démarrage qui aideront les bénéficiaires à démarrer leur entreprise, une fois qu'ils auront mené à bien une formation leur permettant de se lancer avec succès dans une activité commerciale. Si les entreprises pilotes donnent de bons résultats, le programme apportera un appui, à la demande, à certaines initiatives choisies parmi la liste des entreprises viables, sous forme d'investissement et de fonds de roulement.

15. **Composante 3: renforcement des institutions.** Le CASP apportera un appui en matière de renforcement des institutions aux trois principaux types de structures qui interviennent dans son exécution, à savoir: les organisations paysannes ou les groupements de producteurs; les associations communautaires de développement (ACD); et les associations de services financiers (ASF).
16. **Sous-composante 3.1: appui à la mise en place et au renforcement des associations communautaires de développement et des groupements de producteurs.** Le programme proposé facilitera la mise en place et/ou le renforcement des ACD, qui chapeautent les producteurs ou les groupements d'entreprises. Tous les responsables des groupements existants ou nouveaux (et leurs membres dans certains cas) suivront une formation concernant: les compétences en matière de direction, la gestion des groupes, les achats groupés, l'information sur les marchés, la participation du secteur privé, les stratégies de commercialisation des produits, les pratiques améliorées d'économie agricole et d'élevage, et les mesures d'adaptation au changement climatique. Les ACD doivent établir des plans d'action communautaires, qui prévoient des activités de planification participative de l'utilisation des terres et d'analyse rapide des marchés. Dans le cadre du programme proposé, pour 350 ACD au moins, la planification participative de l'utilisation des terres sera plus rigoureuse et comprendra des activités de cartographie participative de la vulnérabilité face au changement climatique, financées par des ressources supplémentaires provenant du don de l'ASAP. Les associations recevront directement des fonds pour les infrastructures communautaires sélectionnées lors de l'établissement des plans d'action communautaires. L'ASAP offrira des incitations (par le biais des plans d'action communautaires) en vue de mettre en place un mécanisme de reproduction à plus grande échelle visant à mobiliser des fonds supplémentaires pour encourager les pratiques agricoles résistantes aux aléas climatiques.
17. **Sous-composante 3.2: renforcement des associations de services financiers et promotion des associations de services d'épargne et de crédit.** Mettant à profit l'expérience acquise avec les nouvelles ASF dans le cadre du Programme de développement agricole et rural à assise communautaire, le CASP renforcera les institutions financières en établissant à terme des liens entre ces associations et les banques commerciales et de développement, les banques de microfinance et les ONG de microfinance. Afin de consolider ce modèle d'ASF, des associations informelles d'accumulation d'épargne et de crédit seront créées; ces nouvelles associations renforceront la culture de l'épargne et élargiront la portée des services financiers liés aux ASF. Elles constitueront une base solide pour les ASF et seront plus spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes. Afin que ces deux types d'associations bénéficient d'un soutien durable, le programme proposé favorisera la création de centres de services publics chargés d'assurer le renforcement des capacités et la supervision.
18. **Composante 4: coordination et gestion du programme.** Le programme mettra en place un bureau d'appui au programme relevant du Ministère fédéral de l'agriculture, ainsi que des bureaux d'appui au niveau des États et des bureaux d'appui à l'échelon des collectivités locales. Il financera la formation, les études, les ateliers, les examens, le suivi-évaluation (S&E) et organisera des missions de supervision et d'autres activités de partage des savoirs, notamment des journées de démonstration et des forums à l'intention des jeunes. Le CASP réalisera une enquête initiale, une étude d'évaluation des bénéficiaires, des études thématiques, des évaluations de l'impact et des analyses périodiques des politiques.

III. Exécution du programme

A. Approche

19. L'approche du programme proposé repose sur deux grands principes: i) le changement est un processus graduel qui doit être accepté par la communauté; et ii) il faut mettre en place les institutions nécessaires pour faire adopter ce changement. Le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire a montré que les ACD sont des organes opérationnels et démocratiques, acceptés et gérés par les communautés, qui mettent en œuvre de manière participative et transparente les activités de développement à l'échelon villageois. Elles resteront donc le principal instrument pour appliquer les mesures de soutien au développement agricole et rural. Au cours de la première année d'exécution du programme, l'accent sera mis sur l'information et la sensibilisation afin que les communautés, le personnel du programme et les autorités au niveau fédéral, des États et des collectivités locales prennent conscience de l'orientation donnée à l'agriculture en tant qu'entreprise, et de l'importance de l'intégration de mesures favorisant la résistance aux aléas climatiques dans l'approche suivie.
20. Dans le cadre du CASP, les interventions de l'ASAP seront axées sur le renforcement des savoirs et des capacités des organisations paysannes locales concernant la production agricole durable. Il sera ainsi plus facile de prévoir et de promouvoir des techniques résilientes face au changement climatique, tout en mettant en œuvre des investissements plus vastes qui améliorent la capacité d'adaptation des zones de production et réduisent les conséquences des aléas climatiques sur les infrastructures rurales.

B. Cadre organisationnel

21. Au niveau fédéral, le programme proposé relèvera pour les questions techniques du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural, qui sera le principal organisme d'exécution. En tant que représentant de l'emprunteur/du bénéficiaire, le Ministère fédéral des finances veillera à la bonne utilisation des ressources du programme. La Commission nationale de la planification participera au suivi des résultats du programme. Le Comité de pilotage du programme apportera un soutien concernant les orientations, exercera une fonction consultative de supervision et examinera/approuvera le plan de travail et budget annuel (PTBA). Le programme sera dirigé: au niveau fédéral par le comité de pilotage pour le développement des filières; au niveau de chaque État par le comité exécutif de développement agricole rural; et au niveau des collectivités locales par le comité de développement des collectivités locales.
22. Le Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural confiera les tâches courantes de coordination et d'exécution des activités au bureau d'appui au programme. Au niveau de chaque État, le Ministère d'État de l'agriculture sera responsable des aspects techniques, tandis que le bureau d'appui de l'État se chargera directement de l'exécution. Au niveau des collectivités locales, le Département de l'agriculture sera responsable des aspects techniques, et le bureau local d'appui se chargera directement de l'exécution.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

23. **Planification.** Les trois instruments de planification qui seront utilisés pour le programme sont le cadre logique, les outils de planification participative, ainsi que le PTBA axé sur les résultats et le plan de passation des marchés. Le processus de planification aura pour point de départ les plans d'action communautaires au niveau des communautés et pour aboutissement le PTBA axé sur les résultats et le plan de passation des marchés.

24. **Suivi-évaluation (S&E).** Un système de S&E axé sur les résultats sera mis en place afin: i) d'évaluer l'impact; ii) de suivre les progrès réalisés; iii) d'enregistrer et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés; et iv) de renforcer la capacité locale de collecte et d'analyse des données. Un système d'information de gestion (SIG), automatisé et intégré, sera mis en place sur la base des indicateurs du cadre logique, et aligné sur le SIG du Programme de développement agricole et sur ceux de la Commission nationale de la planification et du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural, afin de garantir que toutes les données utiles sont introduites. Une enquête initiale, une enquête annuelle, des enquêtes périodiques thématiques, une étude d'impact à mi-parcours et une enquête terminale seront réalisées afin d'obtenir des données quantitatives sur les indicateurs relatifs aux effets et à l'impact. Toutes les études d'impact porteront notamment sur les questions relatives aux femmes et aux jeunes.
25. **Suivi du changement climatique.** Afin de définir les mesures d'adaptation et de les appliquer de la façon la plus économique, l'ASAP prendra en charge la réduction d'échelle des modèles climatiques dans les États participants. En outre, l'ASAP financera la mise en place d'un système d'information géographique qui permettra de suivre l'impact et servira d'outil de planification. La production et la publication des documents d'information/de gestion des savoirs sur l'adaptation au changement climatique serviront à communiquer les résultats du CASP.
26. **Apprentissage et gestion des savoirs.** S'agissant des produits et des événements relatifs à la gestion des savoirs, il est prévu: i) de mettre au point des dossiers d'information, des fiches, des évaluations de l'impact, des analyses des politiques et des études de traçage, et des documents sur les succès remarquables qui seront diffusés aux partenaires d'exécution, aux communautés et aux autres parties prenantes intéressées; ii) d'utiliser des médias imprimés, vidéo, audio et en ligne, qui seront diffusés en vue de les partager avec les agriculteurs, les principales parties prenantes et le public; et iii) d'organiser périodiquement des activités d'apprentissage et des forums de travail en réseau destinés aux parties prenantes à tous les niveaux, y compris des journées sur le terrain au cours desquelles les agriculteurs confronteront leurs pratiques améliorées, des foires axées sur certains produits de base où les producteurs rencontreront des acheteurs du secteur privé, et des forums annuels de jeunes destinés aux "N-Agripreneurs". Le programme proposé prendra une participation dans la plateforme centrale de communication des programmes du FIDA au Nigéria, afin de partager et diffuser les savoirs sur les exemples de mise en œuvre réussie, et de reproduire à plus grande échelle ses initiatives de communication et de gestion des savoirs.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

27. **Gestion financière.** D'après l'évaluation de la gestion financière, le programme présente un risque élevé du fait de: sa dispersion géographique, en particulier dans des zones reculées et mal desservies du pays, ce qui rendra difficile le contrôle fiduciaire; ses capacités insuffisantes en matière de comptabilité et d'information financières; et ses carences sur le plan fiduciaire, qui sont inhérentes au développement induit par les communautés. Ces risques seront atténués grâce aux mesures suivantes: i) le bureau d'appui au programme sera entièrement responsable de la gestion financière avec l'aide, à l'échelon des États, des unités de gestion financière publique au sein du Bureau du Comptable général et du bureau d'appui de l'État; ii) au niveau des États, les dispositifs de comptabilité financière et le contrôle fiduciaire des dépenses seront intégrés aux unités de gestion financière publique qui ont été dotées au préalable de logiciels comptables appropriés et dont le personnel a déjà été formé aux procédures d'établissement de rapports aux donateurs, d'audit interne et de décaissement; iii) les procédures comptables seront conformes aux normes comptables internationales et aux prescriptions du gouvernement en la matière; iv) des audits internes périodiques fondés sur les risques seront réalisés par des agents formés appartenant aux unités de gestion

financière publique des États, notamment en ce qui concerne les dépenses des ACD; v) les rapports d'audit interne seront communiqués au personnel des bureaux d'appui au programme, au niveau national et des États; vi) des instructeurs comptables seront recrutés à l'échelon des collectivités locales, pendant les trois premières années au moins de l'exécution du programme, pour dispenser aux communautés une formation continue, élémentaire, sur la tenue des registres; et vii) les procédures financières, notamment celles qui sont appliquées au niveau des communautés, seront décrites dans un manuel et exposées dans l'accord de financement et la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire. Le programme aura recours à un système de fonds de caisse pour les avances aux comptes désignés, ainsi qu'il est indiqué dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire. Un Commissaire aux comptes indépendant sera engagé pour vérifier les états financiers annuels du programme selon les procédures du FIDA.

28. La passation des marchés pour les biens et services financés par le prêt du FIDA, le don du FIDA et le don de l'ASAP sera effectuée conformément aux Directives du Fonds pour la passation des marchés relatifs aux projets. Les marchés relatifs aux services, à l'équipement, aux matériaux et aux véhicules seront passés conformément aux méthodes et aux seuils applicables en la matière.

E. Supervision

29. Le programme proposé sera supervisé directement par le FIDA. Les organismes intéressés participeront aux missions.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

30. Le coût total du programme, y compris les provisions pour aléas financiers et aléas d'exécution, les droits et les taxes, est estimé à 93,55 millions d'USD pour les six années d'exécution. L'élément devises est estimé à 8,9 millions d'USD, soit environ 9,6% du coût total. Le montant prévu des taxes et des droits, calculé aux taux en vigueur, s'élève à 4,1 millions d'USD, soit environ 4,4% du coût total. Le coût de base total prévu est chiffré à 85,75 millions d'USD, et les imprévus sont estimés à 7,8 millions d'USD au total. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 86,09 millions d'USD et représentent 92% du coût total du programme. Les dépenses de fonctionnement sont chiffrées à 7,46 millions d'USD, soit 8% du coût total.

Tableau 1

Composantes résumées des coûts du programme	(En millions de naira)			(En milliers d'USD)			% Devises	% total coût de base
	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
Nigéria								
Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique et au secteur agroalimentaire								
Composantes résumées des coûts du programme								
A. Amélioration de la productivité et résilience face au changement climatique								
1. Productivité et production agricoles								
a. Renforcement de la vulgarisation agricole	1 194,1	310,2	1 504,3	7 463,4	1 938,6	9 402,0	21	11
b. Production communautaire de semences	138,0	9,6	147,6	862,4	60,0	922,4	7	1
c. Appui à l'accès aux marchés	802,7	133,8	936,5	5 016,9	836,1	5 853,0	14	7
Total partiel productivité et production agricoles	2 134,8	453,6	2 588,4	13 342,7	2 834,7	16 177,4	18	19
2. Adaptation et résilience face au changement climatique	1 379,6	81,8	1 461,4	8 622,5	511,5	9 134,0	6	11
Total partiel amélioration de la productivité et résilience face au changement climatique	3 514,4	535,4	4 049,8	21 965,2	3 346,2	25 311,4	13	30
B. Développement des entreprises à l'intention des femmes et des jeunes								
	1 759,7	-	1 759,7	10 998,0	-	10 998,0	-	13
C. Renforcement des institutions								
1. Appui à la création et au renforcement des groupements de producteurs et des ACD	5 331,4	801,6	6 133,0	33 321,4	5 010,0	38 331,3	13	45
2. Renforcement des ASF et établissement de liens	498,4	0,5	498,9	3 115,0	3,0	3 118,1	-	4
Total partiel renforcement des institutions	5 829,8	802,1	6 631,9	36 436,4	5 013,0	41 449,4	12	48
D. Gestion du programme								
	1 247,6	31,6	1 279,2	7 797,5	197,4	7 994,9	2	9
Total COÛT DE BASE	12 351,5	1 369,1	13 720,6	77 197,1	8 556,6	85 753,7	10	100
Aléas d'exécution	474,2	-	474,2	2 964,0	-	2 964,0	-	3
Aléas financiers	3 789,3	375,6	4 164,9	4 396,6	435,9	4 832,5	9	6
Total COÛT DU PROGRAMME	16 615,1	1 744,7	18 359,8	84 557,7	8 992,5	93 550,2	10	109

B. Financement du programme

31. Le FIDA accordera un prêt d'un montant de 70 millions d'USD et un don d'un montant de 0,48 million d'USD (pour financer l'assistance technique internationale destinée au secteur agroalimentaire et aux activités de S&E), qui couvriront

75,34% du coût total du programme. L'ASAP accordera un don de 15 millions d'USD (soit environ 16% du coût total) pour les initiatives relatives au changement climatique menées dans les sept États participants. Il est prévu que le gouvernement versera 5,75 millions d'USD, dont 4,10 millions d'USD couvriront les droits et taxes applicables dans le cadre de la gestion du programme et 1,60 million d'USD constitueront le financement de contrepartie direct du gouvernement pour les indemnités et les dépenses de fonctionnement liées aux activités du programme. Le gouvernement prendra à sa charge tous les droits et taxes, conformément au principe selon lequel aucune taxe ni aucun droit ne doivent être payés avec les fonds du prêt du FIDA, du don du FIDA ou du don de l'ASAP. Les bénéficiaires apporteront 1,40 million d'USD. Le montant de 0,92 million d'USD, qui est "à déterminer", devrait être versé au titre du financement de contrepartie des États pour les activités de reproduction à plus grande échelle et pourrait être supérieur. La répartition du financement est indiquée dans le tableau ci-après:

Tableau 2

Nigeria
Programme d'appui à l'adaptation au changement climatique
et au secteur agroalimentaire dans les zones de savane
Comptes de débours par bailleur de fonds
(en milliers d'USD)

	Gouvernement		FIDA		ASAP		A déterminer		Bénéficiaires		Don du FIDA		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Dépenses financées par le FIDA														
1. Travaux de génie civil	1 724,8	5,0	26 030,3	75,5	5 818,8	16,9	922,9	2,7	-	-	-	-	34 496,8	36,9
2. Véhicules, équipement et matériaux	2 004,2	9,8	18 429,2	90,2	-	-	-	-	-	-	-	-	20 433,4	21,8
3. Formation, études, planification et ateliers	0,0	-	15 302,8	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	15 302,8	16,4
4. Assistance technique														
Assistance technique internationale	-	-	452,7	48,6	-	-	-	-	-	-	478,8	51,4	931,5	1,0
Assistance technique nationale	-	-	3 125,5	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3 125,5	3,3
Total partiel, assistance technique														
	-	-	3 578,2	88,2	-	-	-	-	-	-	478,8	11,8	4 057,0	4,3
5. Dépenses de fonctionnement														
Dépenses de fonctionnement cofinancées	1 920,9	30,0	4 482,0	70,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6 402,9	6,8
6. Dépenses de fonctionnement	38,8	5,0	737,0	95,0	-	-	-	-	-	-	-	-	775,8	0,8
Total partiel, dépenses financées par le FIDA	5 688,7	7,0	68 559,5	84,2	5 818,8	7,1	922,9	1,1	-	-	478,8	0,6	81 468,7	87,1
B. Dépenses financées par l'ASAP														
1. Travaux de génie civil	-	-	-	-	3 727,0	100,0	-	-	-	-	-	-	3 727,0	4,0
2. Équipement et matériaux	-	-	-	-	2 430,0	100,0	-	-	-	-	-	-	2 430,0	2,6
3. Formation, études, planification et ateliers	-	-	1 436,0	80,2	355,0	19,8	-	-	-	-	-	-	1 791,0	1,9
4. Assistance technique														
Assistance technique internationale	-	-	-	-	504,0	100,0	-	-	-	-	-	-	504,0	0,5
Assistance technique nationale	-	-	-	-	2 164,9	100,0	-	-	-	-	-	-	2 164,9	2,3
Total partiel, assistance technique														
	-	-	-	-	2 668,9	100,0	-	-	-	-	-	-	2 668,9	2,9
Total partiel, dépenses financées par l'ASAP														
	-	-	1 436,0	13,5	9 190,9	86,5	-	-	-	-	-	-	10 616,9	11,3
C. Dépenses financées par le gouvernement														
D. Dépenses financées par les bénéficiaires														
1. Contribution des bénéficiaires	59,2	4,0	-	-	-	-	-	-	1 405,4	96,0	-	-	1 464,6	1,6
Total partiel, dépenses financées par les bénéficiaires	59,2	4,0	-	-	-	-	-	-	1 405,4	96,0	-	-	1 464,6	1,6
Total du COÛT DU PROGRAMME	5 747,9	6,1	69 995,5	74,8	14 999,8	16,0	922,9	1,0	1 405,4	1,5	478,8	0,5	93 550,2	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

32. Les principaux bénéficiaires directs seront les petits producteurs et les entreprises. Le programme ciblera directement 727 000 membres de groupements de producteurs et d'entrepreneurs, 215 000 membres d'ASF et 450 000 membres d'associations d'accumulation d'épargne et de crédit. Il bénéficiera directement à 200 000 personnes qui mettront en œuvre des initiatives susceptibles de résister aux aléas climatiques. Le programme proposé devrait avoir des effets immédiats et à plus long terme sur l'emploi dans les communautés locales. Le développement de la production et de la transformation devrait se traduire par une demande plus forte et plus durable de main-d'œuvre, notamment de femmes. En plus des possibilités d'emploi offertes par la production et la transformation, 3 535 entreprises nouvelles au minimum seront créées sans compter les 520 autres qui seront associées à des entreprises pilotes et l'effet multiplicateur lié à la création de nouveaux emplois par chaque entreprise bénéficiant d'un appui.
33. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité économique (TRE) du programme est estimé à 13% sur 20 ans. Le coût d'opportunité du capital admis au niveau international étant de 12%, le programme est jugé économiquement viable. D'après les tests de sensibilité, il est viable et resterait rentable même en cas de diminution des bénéfices de 30% (TRE réduit à 7,7%) ou d'augmentation des coûts de 20% (TRE ramené à 10,2%).

D. Durabilité

34. **Sur le plan institutionnel**, le CASP insistera sur l'appui en faveur du renforcement des capacités des trois principales institutions qui sont l'élément moteur de la mise en œuvre sur le terrain: les organisations paysannes/groupements de producteurs, les ACD, les ASF et les associations d'accumulation d'épargne et de crédit. On

insistera particulièrement sur le renforcement du rôle de chef de file joué par les organisations paysannes, les ACD, les ASF et les associations d'accumulation d'épargne et de crédit en ce qui concerne les compétences en matière de gestion et d'autres aspects de la dynamique de groupe. Leur développement sera facilité grâce à une assistance technique et à des conseils méthodologiques fondés sur de bonnes pratiques agricoles, sur des modes de production résilients au changement climatique, etc. Le programme veillera à la pérennité des liens entre les organisations paysannes et les ACD et les centres de services de transfert de technologies, les sociétés privées de vulgarisation et les débouchés offerts par le secteur privé. Les acteurs du secteur privé seront des agents du changement qui permettront aux groupements paysans et aux ACD de s'intégrer de manière efficace dans les filières. Le programme apportera également aux centres de services au niveau de l'État un appui en matière de renforcement des capacités, afin qu'ils épaulent les ASF et les associations d'accumulation d'épargne et de crédit une fois le programme achevé.

35. **Sur le plan environnemental**, les activités financées par l'ASAP devraient garantir la **durabilité** du programme en encourageant l'application de mesures destinées à renforcer la résilience face au changement climatique, avec notamment un appui en faveur de la gestion durable des terres grâce à des techniques de lutte contre l'érosion et de conservation des eaux.

E. Identification et atténuation des risques

36. Les principaux risques identifiés qui doivent être atténués sont les suivants:
- a) Il se pourrait que les gouvernements des États et les collectivités locales ne manifestent pas un grand intérêt pour l'**approche fondée sur les ACD** et que les **fonds de contrepartie prévus au niveau des États** ne soient pas débloqués.
 - Les États proposés ont manifesté un grand intérêt pendant la mise en œuvre du Programme de développement agricole et rural à assise communautaire. Il est prévu que le gouvernement obtiendra des États une lettre écrite dans laquelle ils se déclarent disposés à entreprendre le programme proposé et s'engagent à apporter leur appui à l'approche fondée sur les ACD et à verser les fonds de contrepartie.
 - b) L'agitation politique dans le nord du Nigéria pourrait poser des problèmes de sécurité qui compromettraient la mise en œuvre du programme et empêcheraient le FIDA d'effectuer ses missions de supervision.
 - Le fait d'intervenir par le biais des ACD permet de gérer les conflits, car les chefs traditionnels prennent conscience de l'intérêt que présentent les activités du programme pour le développement de leur communauté, d'où leur adhésion. Grâce à l'état d'urgence instauré par le gouvernement, la situation redevient normale dans les deux États concernés. Si des problèmes de sécurité continuent de se poser dans les États de Borno et de Yobe, le suivi sera assuré par une tierce partie.
 - c) Les membres du personnel du programme pourraient être sélectionnés selon les postes qu'ils occupent actuellement dans le Programme de développement agricole et rural à assise communautaire ou en fonction de leurs relations avec des personnes influentes.
 - À tous les niveaux, un recrutement transparent par voie de concours sera encouragé pour tous les postes.
 - d) Les activités pourraient ne pas être exécutées selon le calendrier prévu en raison de la lenteur des transferts de fonds ou d'une mauvaise gestion financière.

- Les dispositions relatives aux décaissements ont été simplifiées et assouplies: un seul compte désigné a été ouvert, à l'échelon du bureau d'appui au programme uniquement, ainsi que des comptes d'opérations pour chaque État.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

37. Le programme est parfaitement conforme aux cinq objectifs énoncés dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2011-2015, ainsi qu'aux politiques et stratégies du Fonds, s'agissant plus précisément de: i) la Politique en matière de finance rurale; ii) la Stratégie concernant le secteur privé – intensification de la collaboration du FIDA avec le secteur privé; iii) la Stratégie en matière de partenariat; iv) la Stratégie concernant le changement climatique; v) la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; et vi) la Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

B. Alignement et harmonisation

38. Conformément au premier objectif stratégique du COSOP axé sur les résultats, le programme proposé stimulera durablement la production et la productivité agricoles en tenant compte des effets du changement climatique, tout en prenant en considération en amont les entreprises liées à l'agriculture et les marchés, afin de garantir que les revenus découlant de l'amélioration des rendements se traduiront par un revenu durable pour les agriculteurs et des possibilités d'emploi pour les entrepreneurs, en particulier les femmes et les jeunes. En harmonie avec le deuxième objectif, le programme tirera parti des institutions et des capacités qui ont été renforcées au niveau des États, des collectivités locales et des communautés, afin de favoriser la bonne gouvernance et le développement pour tous.
39. Le CASP s'inspire du Cadre stratégique du FIDA pour 2011-2015 pour ce qui est de: favoriser la résilience de la petite agriculture avec l'appui de l'ASAP; promouvoir des dispositifs gagnant-gagnant afin d'aider les petits producteurs agricoles à saisir les possibilités présentant un risque moindre dans le cadre des filières; appuyer la mise au point de techniques et de mécanismes institutionnels visant à intensifier durablement la petite agriculture; renforcer les capacités des institutions financières afin d'assurer une vaste gamme de services financiers aux populations rurales pauvres; et améliorer les capacités des ruraux, femmes et hommes, notamment celles des jeunes.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

40. Le programme proposé permettra de consolider, reproduire à plus grande échelle et perfectionner les activités du Programme de développement agricole et rural à assise communautaire qui sont les plus à même d'avoir une incidence sur la pauvreté. Parmi ces activités figurent: l'appui aux ACD et le Fonds de développement communautaire, les ASF, les commerces d'intrants destinés aux agriculteurs en milieu rural, la production communautaire de semences, les stages pratiques pour agriculteurs, l'agriculture de saison sèche, les petites entreprises et les activités rémunératrices à l'intention des femmes. Les innovations du programme proposé consisteront notamment à: mettre en place un mécanisme institutionnel permettant de faire appel à des prestataires de services de vulgarisation du secteur privé; promouvoir la formation à l'entrepreneuriat agricole parallèlement aux stages pratiques pour agriculteurs; intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique aux programmes de vulgarisation; incorporer les plans participatifs d'utilisation des terres et la cartographie participative de la vulnérabilité face au changement climatique dans les activités de planification communautaires, afin de repérer les interventions dictées par la demande au niveau des communautés; établir des liens entre les ASF et les

marchés financiers conventionnels; et produire des excédents commercialisables destinés aux marchés de produits, dans le cas notamment des zones de transformation des denrées de base. Les principaux éléments moteurs de la reproduction à plus grande échelle sont les paysans et les organisations paysannes. Les gouvernements des États, qui se seront approprié le programme, transposeront et reproduiront à plus grande échelle ses modalités d'intervention. Certaines réformes entreprises par le gouvernement (Programme de transformation agricole, Dispositif nigérian de partage des risques fondé sur des incitations concernant les prêts agricoles et Programme pour l'emploi des jeunes dans l'agriculture) formeront un cadre politique pour la mise en œuvre du programme proposé. L'ASAP offrira des incitations aux ACD, afin d'ouvrir une voie institutionnelle qui permettra de développer l'agriculture pouvant s'adapter au climat dans une zone géographique plus vaste dans le nord du Nigéria.

D. Participation à l'élaboration des politiques

41. Le programme proposé contribuera à la mise en œuvre sur le terrain du Programme de transformation agricole; pour ce faire, il diffusera les enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de son exécution, qui peuvent être utiles pour définir la stratégie opérationnelle plus générale du Programme de transformation agricole et, plus précisément, pour apporter dans ce contexte un éclairage sur la participation des petits exploitants à la croissance agricole. La participation à l'élaboration des politiques sera fondée sur des modes de gestion des savoirs qui permettront de mettre en évidence les questions de fond. Un travail d'analyse sera entrepris, le cas échéant, pour rassembler les données factuelles nécessaires à la concertation sur les politiques et aux activités de plaidoyer. Les voies possibles pour ces activités de concertation et de plaidoyer seront notamment: le comité exécutif de développement agricole rural, le comité de pilotage pour le développement des filières, la Direction de la planification, de la recherche et de la statistique du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural, et les groupes spéciaux compétents du Programme de transformation agricole pour certains produits.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié sera distribuée lors de la session.
43. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de dépositaire du Fonds fiduciaire de l'ASAP.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalent à quarante-cinq millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (45 700 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un don d'un montant équivalent à trois cent dix mille droits de tirage spéciaux (310 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République fédérale du Nigéria un don de l'ASAP d'un montant équivalent à neuf millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (9 800 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Summary logical framework

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions (A) / Risks (R)
Goal:			
Contribute to National ATA goal “ Rural poverty reduced, food security increased and accelerated economic growth achieved on a sustainable basis”	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25% reduction in child malnutrition in targeted LGAs (RIMS) ▪ 15% beneficiaries of households in targeted LGAs with improvement in Asset Ownership (RIMS) ▪ 52% of food poor persons decreased to 27% in the programme states⁴ (2010 NBS figures) 46.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ National Bureau of Statistics ▪ Baseline Survey ▪ MTR Survey ▪ Programme Completion Survey ▪ UNICEF food security and nutrition surveys ▪ Government data 	Macro-economic situation is maintained and security situation is improved in two states (Yobe and Borno)
Programme Development Objective:			
Incomes increased, food security enhanced and vulnerability reduced for smallholder farmers, particularly women and youth in the participating States	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 242 000 rural persons (33% of beneficiaries) pulled out of poverty (using the USD2.0 based WB definition) ▪ 30% increase in net income of 727 000 individuals (disaggregated by women, youth) ▪ Production increases in identified food staples by x metric tonnes (ATA Indicator) 47. NB: Figures are to be established with baseline survey ▪ Increase in number of farmers with reduced erosion in their fields by 40% (ASAP) 48.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baseline Survey ▪ MTR Survey ▪ Programme Completion Survey ▪ State Government data ▪ Interview and focus groups 	States continue to allocate resources for sustainable and resilient agriculture for rural poverty reduction
Outcome 1: Smallholder farmers’ productivity, sustainability, and resilience enhanced	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50% increase in yield/ha of selected commodities per State (disaggregated by commodity)⁵ ▪ 40-50% increase in total production of selected commodities per State ▪ 225 000 hectares of land managed under climate-resilient⁶ practices (ASAP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ State wide Agricultural Analysis ▪ Impact Survey ▪ Programme progress reports 49.	Private sector services providers are tapped on from within and outside the region Communities have capacity to maintain and manage market

⁴As household assets of rural poor households are measured in a composite manner, this will be captured a baseline and completion survey based on indicators found in the logframe

⁵ Baseline is 1.5ton/ha for rice; 1.8ton/ha for maize; less than 0.5ton/ha for millet; 2ton/ha for sorghum; 1.4 ton/ha for Groundnut (RIMS)

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Assumptions (A) / Risks (R)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disaggregated by sex of HH ▪ Reduction in pre and post-harvest losses by 20% by commodity, by state (ATA) ▪ Number of smallholder farmers using improved, high quality seeds by 50% 		relationships
<p>Outcome 2: Smallholder farmers, particularly women and youth, benefiting from linkages with efficient and reliable markets for agro-inputs and commodities</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Number of smallholder farmers using agrochemicals and fertiliser increase by 50% ▪ Up to 4,000 jobs created by Micro-Small & Enterprises (MSEs), particularly for women and youth (RIMS & ATA) ▪ Increased% of produce processed (volume of value added) for selected commodities ▪ At least 25% of production groups (representing 9000 groups) engage in off-take arrangements with industries 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact Survey ▪ Programme progress reports 50. 	<p>A transparent business environment for private companies to work</p> <p>No crowding out of the private sector by the Government</p> <p>Financial institutions' participation secured</p>
<p>Outcome 3: Sustainable, inclusive and market-oriented rural community institutions developed</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75% of CDAs assessed as high performing ▪ 30% of CDA members are women ▪ 50% of groups assessed as commodity groups selling to processors, markets ▪ Number of community infrastructure schemes operating and being maintained (disaggregated by type) ▪ 80% of Financial Service Associations (FSAs) operating in a sustainable manner ▪ 350 FSAs linked to financial institutions ▪ Women/ youth to form at least 60% of ASCA members 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Annual CDA assessment ▪ Programme Annual groups assessment ▪ Financial reports from the FSAs 51. 	<p>Local Governments and States willing to adopt and scale up CDAs</p> <p>Avoidance of political interference in farmer groups</p> <p>Elite capture is guided against</p>
<p>Outcome 4: ATA implementation approaches informed by Climate Change Adaptation and Agribusiness Support Programme (CASP) experience</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination with key stakeholders functioning smoothly and partnerships developed ▪ Routes for lesson learning and managing knowledge established and functioning ▪ Routes for policy dialogue and advocacy established and functioning 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme progress reports ▪ Supervision reports 	Turn over of key staff is minimal

⁶ "In the context of this programme, a resilient household is defined as a household that has taken active measures to reverse land degradation, is participating actively in community-based land use planning, and has access to communal infrastructure that is protected from climate hazards".